



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 12 DEC. 2012

Direction départementale
des territoires

Madame, Monsieur,

Une des politiques essentielles de l'État vise à lutter contre les nuisances sonores de nature à présenter des dangers et à causer des troubles excessifs aux personnes ; les transports en étant la principale source.

En application de la directive du 25 juin 2002, les États membres de l'Union Européenne doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires à la protection contre le bruit excessif engendré par les grandes infrastructures de transports et subi dans les bâtiments « sensibles » (habitation, santé, enseignement).

C'est dans ce cadre que le présent Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État pour le département de l'Oise a été élaboré en collaboration entre les services de l'État et les différents gestionnaires des grandes infrastructures routières et ferroviaires.

Ce document présente les programmes d'actions et les mesures engagées ou à engager, tant préventives que curatives des situations de fortes nuisances liées aux infrastructures nationales dont le trafic annuel est supérieur à 16 400 véhicules par jour sur les routes et autoroutes et à 164 passages par jour sur les voies ferrées.

Il a fait l'objet d'une consultation publique du 16 juillet au 14 septembre 2012 au cours de laquelle la grande majorité des remarques formulées concerne les collectivités territoriales.

Ce Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État dans le département de l'Oise approuvé par arrêté préfectoral constitue la première phase de la directive européenne. Mes services œuvrent d'ores et déjà à la réalisation de la deuxième phase qui concerne les infrastructures plus modestes du réseau national routier empruntées par plus de 3 millions de véhicules par an (au-delà de 8 200 véhicules par jour) et ferré supportant plus de 30 000 passages de trains par an (plus de 82 trains par jour) pour aboutir à un autre PPBE révisé et exhaustif en 2013.

Le préfet,

Nicolas DESFORGES